



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2023

Cossonay, le 24 juin 2024

Table des matières

Introduction	1
Dicastère de Mme Valérie INDUNI, Syndique	2
Dicastère de Mme Florence TEXIER-CLAESSENS, Municipale.....	4
Dicastère de M. Jean-Claude CHALLET, Municipal	9
Dicastère de M. Joachim CRETEGNY, Municipal.....	13
Dicastère de M. Claude MOINAT, Municipal	16
Récapitulatif des observations de la COGEST	18
Conclusions.....	20

Introduction

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (ci-après COGEST), composée de Mme Audrey ANTONIETTI, M. Jean-Pierre BERNHARD, Mme Pascale MEISTER, Mme Sophie RUCHAT et Mme Marianne VUILLAMY, vous présente son rapport sur l'exercice 2023.

Le calendrier selon lequel la COGEST a travaillé est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Séance 1	20.09.2023	Préparation des questions pour la Municipalité
Séance 2	01.11.2023	Préparation des questions pour la Municipalité
Séance 3	15.11.2023	Préparation des questions pour la Municipalité
Séance 4	28.11.2023	Finalisation des questions pour la Municipalité
Séance 5	22.01.2024	Rencontre avec la Municipalité in corpore
Séance 6	25.01.2024	Analyse des réponses de la Municipalité
Séance 7	06.02.2024	Rédaction d'observations et questions complémentaires
Séance 8	07.02.2024	Visite de l'Office communal de la population
Séance 9	06.03.2024	Analyse des réponses complémentaires
Séance 10	08.04.2024	Rédaction du rapport
Séance 11	24.04.2024	Rédaction du rapport
Séance 12	22.05.2024	Analyse du rapport de gestion de la Municipalité et des réponses de la Municipalité aux observations
Séance 13	28.05.2024	Finalisation du rapport et envoi au bureau du Conseil communal

La COGEST tient à remercier sincèrement la Municipalité pour sa transparence lors des échanges. Les membres de la COGEST étaient par ailleurs tout à fait satisfaits de la méthode employée pour collecter et analyser les informations nécessaires à la rédaction du présent rapport.

Dicastère de Mme Valérie INDUNI, Syndique

Office de la population

La COGEST s'est particulièrement intéressée cette année aux tâches effectuées par l'Office communal de la population. Elle a bénéficié d'une visite de ses bureaux et d'un échange très riche avec sa responsable qu'elle remercie pour la qualité des réponses. La COGEST salue l'engagement de l'équipe de l'Office communal de la population qui assume une multitude de tâches avec un très grand professionnalisme. À noter que notre Syndique, Mme Valérie INDUNI, était également présente lors de la visite et a pu préciser certaines informations données.

L'équipe de l'Office de la population, dotée d'1.1 EPT, a la charge de nombreux dossiers :

- Les arrivées et départs de nouvelles et nouveaux habitant-es y compris de la population étrangère ;
- La gestion des changements d'adresses ;
- Les événements d'état civil concernant les habitant-es (naissances, décès, mariages, partenariats, divorces, etc.) ;
- Les procédures de naturalisation (documents, entretiens, etc.) ;
- L'émission de certains documents (par exemple : attestation de résidence, certificat de bonnes mœurs, attestation d'établissement, carte d'identités, annonces de décès) ;
- Le recensement des chiens.

En ce qui concerne l'accueil des nouveaux habitant-es, la COGEST relève que l'Office assume un rôle central dans la diffusion de l'information sur la vie de la cité (brochure sur le canton et brochure sur la commune pour la législature 2021-2026, plan de la région, formulaire pour l'obtention d'autorisation de parking, carte de la déchetterie). Lorsque la question est posée, des informations sur les structures de prise en charge des enfants (scolarisés ou non) peut être transmise, mais cela n'est pas systématiquement proposé.

Les nouveaux habitant-es qui emménagent sur la commune disposent d'un délai de 8 jours pour s'inscrire à l'Office. L'augmentation rapide de la population en 2023 et dans les années précédentes a eu un impact non négligeable sur le travail de l'Office. Sa responsable a augmenté son taux de travail à 100%. À noter que l'utilisation toujours plus importante des services du [Guichet en ligne](#) permet de pondérer dans une moindre mesure cette augmentation de charge de travail. On peut en effet y remplir soi-même divers formulaires (arrivée, départ, demande d'attestations, changement d'adresse, annoncé de séparation, annonce de chien, vente de produit, etc.).

L'émission de documents d'identité peut se faire sans rendez-vous et dans un temps relativement court (estimé à environ 5 minutes). L'Office signale également les anniversaires-clés de nos habitant-es comme les 90 ans, 100 ans et encore les 50 ans de mariage. Avec l'accord des personnes concernées, il organise et médiatise l'événement avec les membres de la Municipalité.

Pour faciliter l'intégration des personnes étrangères, le canton de Vaud met à disposition une brochure traduite en 16 langues différentes. Les personnes ne maîtrisant pas le français reçoivent systématiquement un flyer d'information ainsi qu'un formulaire d'inscription aux cours de Français Langue Etrangère (FLE) dispensés dans la commune. Dirigés par une résidente de Cossonay spécialisée en FLE et certifiée évaluatrice dans ce domaine, ces cours sont organisés selon quatre niveaux (A0, A1, A2 et B1) et se déroulent sur 2 heures chaque semaine en soirée, dans la salle du Conseil communal. Le coût total des cours s'élève à CHF 160.- par an, auxquels s'ajoutent des frais d'inscription de CHF 20.-. Le financement des cours est partagé entre le Bureau cantonal d'intégration (BCI) et la commune, chaque élève bénéficiant d'une contribution de CHF 100.-. Les habitant-es d'autres communes peuvent également s'inscrire aux cours, leur commune prenant en charge une partie du financement équivalente. En 2023, 48 personnes ont fréquenté ces cours (43 en 2022), témoignant ainsi d'un intérêt certain. Il convient de noter qu'une assistance à la garde d'enfants est proposée aux familles pendant la durée des cours FLE, mais qu'elle n'a pas été sollicitée en 2023.

Le recensement des chiens relève également des missions de l'Office de la population. Une fois par année, les habitant-es propriétaires de canidés sont appelés à venir annoncer leurs nouveaux compagnons à poils. Cet appel se fait par le CossInfo. Le Guichet en ligne donne également la possibilité d'annoncer l'animal à tout moment de l'année. En outre, la question est posée aux nouvelles et nouveaux arrivant-es. Le contrôle de la population canine de la commune se fait sur la base des informations transmises par l'administration cantonale des impôts (ACI) et par la base de données nationales pour tous les chiens résidents en Suisse et alimentée par les vétérinaires, www.amicus.ch. Au 01.01.2023, 265 chiens étaient recensés sur la commune, dont 3 classés comme chiens potentiellement dangereux (CPD). À noter que la Municipalité est systématiquement informée par le Bureau du vétérinaire cantonal lorsque des CPD vivent sur le territoire communal. C'est ce même Bureau qui assure le suivi des cours obligatoires pour ces CPD.

Les propriétaires de chiens paient une taxe de CHF 200.- par chien. La COGEST a souhaité savoir si le montant de CHF 53'000.- découlant de cette taxe annuelle couvrait les différents coûts de nettoyage et les nuisances occasionnés. En 2023, la commune disposait de 22 Robidogs et 21 poubelles combinées. En 2022, 125'000 sachets ont été utilisés pour un coût d'achat total de CHF 2'155.-. La tournée de vidange des poubelles occupe un collaborateur pendant 2 heures sur un parcours de 19 km et se fait actuellement trois fois par semaine. Les coûts totaux pour cette tournée ont été de CHF 19'546.80 en 2022. La COGEST constate avec satisfaction que la taxe annuelle de CHF 200.- par chien est actuellement suffisante pour couvrir les différents coûts inhérents à la vie des canidés sur notre commune.

OBSERVATION 1 - Office de la population

La COGEST observe que la communication sur les structures de prise en charge des enfants n'est pas systématique pour les familles nouvellement installées. Un flyer supplémentaire listant les informations utiles (noms, contacts, etc.) pourrait être appréciable.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 1

La Municipalité soulève le fait que la brochure sur Cossonay, éditée tous les cinq ans, est distribuée à toutes les nouvelles et nouveaux habitant-es. Toutes les adresses importantes concernant l'accueil de jour sont mentionnées à la page 23. Il lui apparaît ainsi délicat de prévoir un flyer supplémentaire pour cette politique publique, sans réfléchir à d'autres éléments qui devraient alors également faire l'objet de flyers supplémentaires (par exemple, écoles, transports publics, offres culturelles, etc...). La Municipalité est par ailleurs sensible à l'utilisation de papier, qui trop souvent finit directement aux « vieux papiers ».

Prestations fournies pour les autres communes

La COGEST a souhaité obtenir des précisions sur les prestations que notre Office de la population fournit aux autres communes. Celui-ci traite les demandes de cartes d'identité pour les communes de Dizy (12 en 2023) et de Mont-la Ville (27 en 2023) pour un tarif identique à celui de Cossonay. Par ailleurs, il s'occupait en 2023 de toute l'activité de l'office de la population de la commune de Senarclens (dont 13 cartes d'identité en 2023). Une convention qui réglant cette activité court jusqu'en février 2024. La commune de Senarclens reprend cette tâche de manière autonome à partir du 1^{er} mars 2024.

En termes de coût, une carte d'identité est facturée CHF 70.- par adulte et CHF 35.- par enfant. Sur ces montants, CHF 39.05, respectivement CHF 20.70 sont rétrocédés au canton. Le solde couvre donc les frais administratifs de l'Office liés à cette tâche.

Dicastère de Mme Florence TEXIER-CLAESSENS, Municipale

CLAC

La COGEST s'est intéressée au Centre de Loisirs et d'Animation de Cossonay (CLAC) créé en 2011 à la suite d'une demande importante des jeunes d'avoir un lieu pour se retrouver.

Le centre a pour mission :

- d'accueillir tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis des jeunes de la 9S à la 11S (12 à 15 ans environ) pendant la pause de midi entre 11h30 et 13h30.
- d'accueillir plus largement les jeunes de 12 à 18 ans les après-midis en dehors des heures d'écoles selon les horaires suivants :
 - mardi de 15h00 à 18h00
 - mercredi de 14h00 à 18h00
 - vendredi de 17h00 à 21h00

Au cours de la pause de midi, le CLAC connaît une très forte fréquentation, échelonnée sur la durée des heures d'ouverture. En ce qui concerne l'accueil libre de l'après-midi, la fréquentation varie de 10 à 30 passages, en fonction de la période, de la météo, etc. Le mercredi après-midi, les jeunes peuvent pratiquer du sport au PAM3 et le vendredi soir, un repas est organisé avec et pour eux.

Le CLAC est sous la responsabilité de deux personnes dont l'une œuvre également comme travailleur social de proximité (TSP) à 20%. Depuis le 1er octobre 2023, cette personne est active auprès des jeunes âgés de 15 à 25 ans dans la commune pour repérer les jeunes en situation difficile, faire de la prévention, répondre aux questions et sensibiliser au littering. La moitié des coûts liés à cette nouvelle fonction est prise en charge par l'ASICoPe.

Accueil parascolaire

Pour rappel, en 2009, les Vaudois-es ont inscrit dans leur Constitution l'obligation pour les communes d'organiser un accueil parascolaire surveillé facultatif pour les familles. La commune de Cossonay a mis en place, depuis, plusieurs unités d'accueil pour écolières et écoliers (UAPE) : la Goûtine, la PAMtine, la Cantine scolaire pour le secondaire. En 2023, le réseau enfance Cossonay et région (AJERCO) propose quant à lui 48 places en parascolaire pour l'UAPE Croquétoiles et 24 places pour l'UAPE des Bosquets. En 2024, 48 nouvelles places devraient avoir vu le jour à l'UAPE des Laurelles.

Pour 2023, la COGEST s'est penchée une nouvelle fois sur la Goûtine qui accueille les enfants domiciliés ou scolarisés à Cossonay de la 5P à la 8P (de 8 à 12 ans environ) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h00 à 18h30 pour un tarif de CHF 20.- l'après-midi (pour CHF 30.-, l'enfant a accès le même jour à la PAMtine).

Une responsable et une assistante formées encadrent les enfants. La Goûtine connaît en 2023 une faible fréquentation d'une moyenne de 5 élèves par jour, pour une capacité d'accueil de 15 places.

OBSERVATION 2 – Accueil parascolaire

La COGEST invite la Municipalité à investiguer sur les raisons du faible taux de fréquentation de la Goûtine en regard des taux d'occupation très élevés dans les autres structures d'accueil. Une enquête sur les besoins des parents semblerait pertinente à mener pour adapter l'offre de cet accueil proposé depuis 2011.

Par ailleurs, la COGEST encourage fortement la Municipalité à mieux communiquer sur son offre, en particulier sur la Goûtine, qui semble par exemple avoir été oubliée dans la dernière parution du CossInfo à ce sujet dans le Journal de Cossonay du 26 janvier 2024.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 2

La Municipalité est consciente que les ouvertures réduites (pas d'ouverture le mercredi après-midi ni pendant les vacances scolaires) peuvent freiner les inscriptions. Cependant, pour les familles n'ayant pas besoin d'un accueil aussi large, il s'agit d'une solution intéressante, car les tarifs sont plus attractifs. Une opération de communication sur « La Goûtine » est prévue avant la rentrée 2024. Un sondage concernant les besoins pourra également être envisagé.

REMARQUES DE LA COGEST SUR LE RAPPORT DE GESTION 2023

La COGEST regrette que le rapport de gestion de la Municipalité ne soit pas plus précis quant aux informations apportées notamment sur la PAMtine en chiffrant davantage son succès.

Accueil préscolaire

Les solutions d'accueil pour le préscolaire sur le territoire de Cossonay sont variées. Deux jardins d'enfants privés, l'Atelier magique (15 places par jour) et la Forêt magique dans les Bois du Sepey, viennent compléter l'offre publique du réseau AJERCO qui propose, en 2023, 66 places en préscolaire (22 places à Croquelune et 44 places à la garderie des Chavannes).

La COGEST relève qu'aucune création de places n'était prévue dans le plan de développement 2021-2026, à la suite de la création de l'UAPE Croquelune et de la garderie des Chavannes. Cependant au vu de la demande, AJERCO prévoit la création de 44 places en préscolaire avec l'ouverture de la garderie du quartier Nouvelle Terre.

OBSERVATION 3 - Accueil préscolaire

La COGEST salue le grand travail fourni par la Municipalité pour la création des nouvelles places en crèche. Elle sera attentive à suivre les réponses de la Municipalité aux demandes de la population croissante en 2024.

La Municipalité n'a pas transmis de réponse à l'observation 3.

REMARQUES DE LA COGEST SUR LE RAPPORT DE GESTION 2023

Il manque pour la COGEST des informations sur les coûts à la charge de la commune pour la prise en charge du loyer de l'Atelier magique, les taux d'occupation journalier pour les structures d'accueil et les nombres de dossiers en liste d'attente.

Églises

La COGEST s'est intéressée à l'organisation des églises sur la commune ainsi qu'au financement de leur entretien.

Depuis des dizaines d'années, les 24 communes du territoire de la paroisse catholique de Cossonay alimentent un fonds pour l'entretien et la rénovation des bâtiments de l'Église catholique. En effet, les bâtiments appartiennent à l'Église catholique, mais leur entretien et leur rénovation sont du ressort des communes.

En 2018, les 24 communes ont signé un contrat de droit administratif pour réglementer la gestion de ce fonds, alimenté par CHF 5.- par habitant.e et par an pour chaque commune signataire. Environ la moitié est attribuée aux frais de cultes et le reste va dans le fonds de rénovation.

La commission de gestion de ce fonds, nommée par les 24 communes, est composée de cinq Municipales et Municipaux, dont un membre de Cossonay, à savoir Mme Florence TEXIER-CLAESSENS, et de deux représentant-es de chaque versant de la Venoge.

Concernant l'Église Evangélique Réformée, le Temple appartient à la commune et cette dernière est entièrement responsable de son entretien.

Quant à l'Église Évangélique, elle n'est pas reconnue officiellement par le Canton de Vaud. Elle n'a donc pas le statut d'institution d'intérêt public. Ses bâtiments et son fonctionnement sont ainsi strictement d'ordre privé.

Aide à la traversée piétonne

En 2020, la COGEST avait été informée par Mme Valérie INDUNI, alors Municipale en charge de ce dossier, qu'une étude du TCS était en cours sur l'aide à la traversée piétonne dans la commune. La COGEST a donc souhaité connaître les tenants et aboutissants de ce travail et les mesures appliquées en 2023 sur cette question de sécurité.

La Municipalité a répondu que l'audit n'avait pas révélé une situation exceptionnellement dangereuse à assainir immédiatement. Les améliorations à apporter étaient plutôt de l'ordre de l'aménagement de la voie publique (largeur des trottoirs, ...) ce qui nécessite une vision d'ensemble (non seulement pour les enfants, mais aussi pour les personnes âgées et les personnes porteuses de handicaps).

La Municipalité a tenu à préciser qu'il n'existe pas d'obligations légales particulières aux abords des écoles et que c'est aux conducteur-trices et aux piéton-nes que s'adressent particulièrement les articles 33 et 49 de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Toutefois, depuis de nombreuses années, la commune met en place et peut compter sur des patrouilleur-euses scolaires présents aux passages jugés délicats.

Le recrutement de ces patrouilleur-euses est une préoccupation de chaque rentrée. Il se fait essentiellement par la responsable, par le bouche-à-oreille, ainsi que via un appel dans le Journal de Cossonay. Un extrait de casier judiciaire spécial est demandé aux candidat-es. La formation est faite par la gendarmerie, en un après-midi. La rémunération s'élève à CHF 14.- par patrouille de 30 minutes. La COGEST relève que la commune rencontre malgré tout des difficultés de recrutement et a dû renoncer à placer des patrouilleur-euses à certains endroits, comme par exemple pour la traversée de la route cantonale à Allens.

OBSERVATION 4 – Aide à la traversée piétonne

Au vu de la situation à flux tendu des besoins en patrouilleur-euses, la COGEST suggère à la Municipalité de promouvoir le travail de patrouilleur-euses en ciblant plus particulièrement les jeunes (étudiant-es ayant 18 ans révolus) et les jeunes retraités. Cette promotion pourrait se faire lors d'événements dédiés à ces catégories de la population ou par des tous-ménages ciblés, allant au-delà d'un simple article dans le journal de Cossonay. La COGEST se demande si proposer des mandats de courte durée (par exemple trimestriel) serait plus incitatif.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 4

La Municipalité est consciente de cette problématique. En 2024, des actions innovantes pour chercher de nouveaux patrouilleur-euses seront mises en place, dont les résultats ne pourront être quantifiés qu'en 2025.

Soutien aux sociétés locales

La COGEST a été sollicitée pour déterminer quelles infrastructures sont mises à disposition des sociétés locales. À cette question, la Municipalité a précisé les éléments suivants pour la situation en 2023 :

Société locale	Infrastructures mises à disposition
Football Club	Terrain de foot Une ou deux plages en hiver dans les salles de gym
BBC	Salles de gym (PAM3 et CossArena)
VBC	Salles de gym (PAM3 et CossArena)
FSG (y compris gym des aînés)	Salles de gym (CossArena)

<i>Gym Aérobie</i>	Salles de gym (PAM3 et CossArena)
<i>Cricket Club</i>	Salle de gym du PAM3 le dimanche de novembre à avril
<i>Judo Club</i>	Salle de rythmique CossArena
<i>Las Tortugas/Harmonie du Bourg</i>	Local fanfare
<i>Chorale de Cossonay</i>	Salle de musique du PAM3
<i>Les Tréteaux de Cossonay</i>	Local théâtre et Espace Landry
<i>Venojeux</i>	Réfectoire CossArena Espace Landry si libre, sur demande

À noter que les sociétés implantées depuis longtemps ont fait des demandes lorsqu'il y avait encore des terrains ou locaux disponibles, ce qui peut expliquer que des sociétés plus récentes rencontrent des difficultés à trouver des espaces disponibles pour leurs horaires.

La Municipalité explique être attentive à tous les besoins et essaie d'aider toutes les sociétés locales dans la mesure du possible. Elle est limitée par le manque de locaux disponibles.

OBSERVATION 5 – Soutien aux sociétés locales

La COGEST constate qu'il y a une difficulté pour des sociétés locales à pouvoir louer ponctuellement des locaux. Elle invite la Municipalité à répertorier de manière exhaustive les lieux qui pourraient encore être mis à disposition des sociétés locales (par exemple la buvette du foot ou le stand de tir) et à les communiquer sur son site Internet.

La COGEST souhaite aussi que la Municipalité examine la possibilité de se doter d'une salle polyvalente ou d'un local supplémentaire qui pourrait être mis à disposition et répondre ainsi à cette demande importante des sociétés locales toujours plus actives.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 5

La Municipalité se réjouit de la vitalité des sociétés locales de Cossonay. Elle est consciente de l'intérêt d'avoir des locaux supplémentaires et elle inclut cette problématique dans une démarche plus globale de développement urbain.

Cinéma

La COGEST a souhaité faire un point sur la fréquentation du Cinéma Casino de Cossonay pour 2023. Les chiffres communiqués par la Municipalité sont les suivants :

	Nombre d'entrées	Produit total	Prix moyen
<i>Exercice 2019</i>	12'383	CHF 149'608.-	CHF 12.10
<i>Exercice 2020</i>	4'578	CHF 58'461.-	CHF 12.75
<i>Exercice 2021</i>	6'201	CHF 77'900.-	CHF 12.55
<i>Exercice 2022</i>	8'825	CHF 106'739.-	CHF 12.10
<i>Exercice 2023</i>	10'255	CHF 127'474.-	CHF 12.45

Durant la pandémie, le Cinéma Casino a dû appliquer les directives et ordonnances du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat vaudois. En 2020, il a fermé pendant 5 mois en tout avec des périodes de réouvertures ponctuelles sous conditions strictes. En 2021, il a également fermé pendant 4 mois.

Force est de constater que la situation depuis 2020 est difficile. La Municipalité fait plusieurs constats que la COGEST reprend ici. Le Cinéma n'a pas encore retrouvé son potentiel de spectateur-rices et donc le produit des entrées lui permettant d'équilibrer ses comptes et de sortir de la spirale de pertes depuis 2020. Sans le soutien important de la commune de Cossonay, le Cinéma de Cossonay aurait dû cesser son exploitation et donc disparaître.

La perte de l'exercice 2023 se monte à CHF 27'625.57.

OBSERVATION 6 – Cinéma

La COGEST partage le constat évident de la Municipalité que sans le soutien de la commune de Cossonay, la Société Anonyme du Casino de Cossonay – Cinéma de Cossonay se retrouverait dans une position financière délicate. Elle invite la Municipalité à discuter de toutes les pistes d'amélioration envisageables avec la Société Anonyme du Casino de Cossonay.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 6

La Société Anonyme du Casino de Cossonay, dont la Commune est une actionnaire majoritaire, est très active dans la recherche de solutions pour rééquilibrer les comptes du cinéma. Des pistes sont explorées pour louer le cinéma à des entreprises ou à des associations et plusieurs actions sont envisagées pour 2025.

REMARQUES DE LA COGEST SUR LE RAPPORT DE GESTION 2023

La COGEST regrette que le rapport de gestion de la Municipalité ne revienne pas sur les résultats financiers déficitaires du Cinéma.

Tourisme

La COGEST a questionné la fréquentation du point I depuis son ouverture le 25 juillet 2023. La Municipalité a indiqué que 27 personnes y avaient demandé des informations, pour la plupart des résident-es de Suisse (9 au code postal 1304 pour Cossonay, Allens, Dizy ou Senarclens). 23 se sont renseignées au guichet, contre 4 par téléphone. Une moitié des questions portaient sur la ville de Cossonay et l'autre moitié sur le district de Morges ou le canton de Vaud.

La Municipalité a indiqué qu'elle ne constate pas pour l'instant d'impact sur la fréquentation de l'Hôtel Le Funi. Bien au contraire, ce sont souvent les client-es de l'hôtel qui demandent des informations au point I. La COGEST suivra avec attention l'utilisation du point I, mais n'a à ce stade précoce aucune observation à faire.

Dicastère de M. Jean-Claude CHALLET, Municipal

Accessibilité du tri et Ecopoints

La COGEST s'est intéressée aux Ecopoints de la commune dans le but d'évaluer leur efficacité et leur accessibilité.

Actuellement, un seul Ecopoint est en service à la Vy Neuve. Des containers pour les déchets verts sont toutefois présents dans différents quartiers (23 au total, répertoriés dans le *Guide pratique des déchets organiques* distribué en juillet 2023), tandis qu'une benne pour le verre se trouve également dans la zone en Marche.

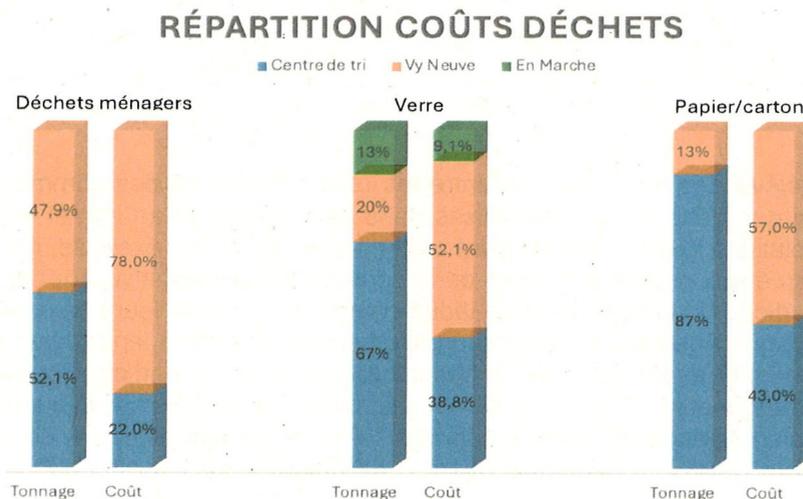
En ce qui concerne les types de déchets autorisés à être déposés dans l'Ecopoint de la Vy-Neuve, il s'agit des sacs poubelles taxés, du verre trié, ainsi que du papier et du carton mélangés. En théorie, l'Ecopoint est réservé aux personnes à mobilité réduite, mais il n'est pas rare de voir des voitures s'arrêter pour y décharger des déchets. Par ailleurs, la Municipalité relève que les horaires de dépôt du verre ne sont pas toujours respectés.

La COGEST a cherché à connaître les prix de traitement des déchets de l'Ecopoint et de la benne à la zone En Marche, en comparaison avec le prix de traitement des déchets au centre de tri. Les chiffres relatifs à l'année 2023 sont synthétisés dans le tableau suivant :

	Centre de tri	Vy Neuve	En Marche
Déchets ménagers			
Coût/tonne (en CHF)	50,7	195.-	
Tonnage annuel (en tonnes)	33,88	31,2	
Coût annuel TTC (en CHF)	1717,72	6084.-	
Verre			
Coût/tonne (en CHF)	49,72	227,67	59,99
Tonnage annuel (en tonnes)	121,74	35,76	23,74
Coût annuel TTC (en CHF)	6052,91	8141,48	1424,16
Carton			
Coût/tonne (en CHF)	75,2	872,93	
Tonnage annuel (en tonnes)	119,10	32,05	
Coût annuel TTC (en CHF)	8956,32	27977,41	
Papier			
Coût/tonne (en CHF)	31,95	*	
Tonnage annuel (en tonnes)	98,95	*	
Coût annuel TTC (en CHF)	3161,45	*	

* Ces coûts sont compris dans les coûts du carton pour la Vy Neuve.

Le graphique ci-dessous présente la répartition entre les coûts et les tonnages par site :



Par ailleurs, il est à noter que le poids moyen d'une vidange de carton et papier mélangés à la Vy-Neuve est de 300 à 400 kg, ce qui nécessite environ 90 vidanges par an soit près de deux vidanges par semaine.

OBSERVATION 7 - Accessibilité du tri et Ecopoints

En comparaison avec le centre de tri, la COGEST relève que l'unique Ecopoint de la commune présente un coût nettement plus élevé, notamment pour le recyclage du papier/carton. De plus, étant donné les nuisances sonores occasionnées pour les habitant·es des environs par son exploitation (notamment les vidanges et le dépôt de verre en dehors des horaires prévus), la COGEST recommande à la Municipalité de reconsidérer la collecte du verre ainsi que du papier/carton au sein de cet Ecopoint. Elle préconise plutôt de limiter ses fonctions à la collecte des déchets ménagers et des déchets verts, mais suggère la mise en place d'un système de collecte à domicile pour les personnes à mobilité réduite, une solution potentiellement moins onéreuse que le maintien de l'actuel Ecopoint.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 7

La Municipalité a pris acte des remarques de la COGEST, et va tout mettre en œuvre pour palier à ces problèmes. Quant à la collecte d'objets encombrants, un système est en train d'être mis en place avec la Voirie. A noter que les personnes âgées peuvent sans autre s'annoncer au secrétariat de l'Administration communale pour la prise en charge des déchets et autres.

REMARQUES DE LA COGEST SUR LE RAPPORT DE GESTION 2023

Après comparaison des dernières données fournies à la COGEST et celles présentées dans le rapport de gestion de la Municipalité, la COGEST relève des différences qu'elle n'explique pas en ce qui concerne les quantités pour le verre et le carton/papier.

Commission consultative Agenda 21/Commission consultative pour l'Énergie/Ateliers de l'avenir

La COGEST a étudié les rôles et les liens entre la commission consultative Agenda 21, la commission consultative pour l'Énergie et les Ateliers de l'avenir soutenus par la Municipalité.

Selon les articles 7 et 8 du *Règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique* et l'article 10 du *Règlement de la commission consultative Agenda 21 pour le développement durable*, la commission Agenda 21 devrait préavisier les dossiers éligibles au soutien du fonds de développement durable. Cependant, ces dernières années, elle n'a jamais été consultée à cet effet, le service technique ayant géré l'ensemble des demandes. En pratique, elle propose des projets en lien avec la durabilité au Municipal en charge de l'environnement, mais elle n'a été convoquée qu'à deux reprises en 2023 (22 février et 3 mai).

De son côté, la commission consultative pour l'Énergie est simplement chargée de proposer les objets subventionnés, selon l'article 5 du *Règlement relatif au fonctionnement du fonds de développement durable et à l'octroi des aides financières communales*, et n'a aucun autre rôle défini.

La COGEST relève des incohérences entre les rôles théoriques des commissions et leurs pratiques, ainsi que dans les termes utilisés dans les règlements ad hoc et la dénomination des comptes relatifs à la durabilité pouvant prêter à confusion. Par exemple, il n'existe pas de « fonds spécifique aux projets et actions de la commission consultative Agenda 21 », tel que mentionné à l'article 12 du règlement de ladite commission. Par ailleurs, le compte 111.3185 intitulé « Prestations Agenda 21 » est majoritairement utilisé pour financer des actions liées à la durabilité émanant directement de la Municipalité, comme la participation au programme Mobility, Cité Energie et Ma Commune et moi, plutôt que des projets spécifiquement proposés par la commission Agenda 21 comme son nom le laisse penser. Enfin, le compte 111.3800 « Développement durable » concerne quant à lui uniquement les attributions au fonds du

développement durable selon le règlement y relatif et ne sert pas à financer de projets (229 demandes de subventions traitées en 2023, pour un montant total de CHF 93'258,10).

OBSERVATION 8 - Commission consultative Agenda 21/Commission consultative pour l'Énergie/Ateliers de l'avenir

La COGEST recommande à la Municipalité de rassembler les différentes entités impliquées dans la durabilité (commission Agenda 21, commission pour l'Énergie, Ateliers de l'avenir) en une seule entité participative, pour éviter les doublons et renforcer la proposition de projets. Elle suggère également de simplifier et de clarifier les règlements en vigueur, ainsi que de renommer les comptes 111.3185 et 111.3800 pour plus de clarté. Le compte 111.3185 pourrait par exemple être intitulé « Projets durabilité » et le compte 111.3800 « Subventions durabilité ».

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 8

La Municipalité s'est fixée cet objectif d'ici à la fin de l'année 2024. Le but étant de simplifier et de mettre tous les avantages de ces commissions sous une même entité, afin de grouper les compétences.

REMARQUES DE LA COGEST SUR LE RAPPORT DE GESTION 2023

Dans son rapport de gestion aux pages 34 et 35, la Municipalité annonce que la commission Agenda 21 est à l'origine de la plantation de nouveaux arbres dans la commune. Or, la COGEST relève que ce n'est pas le cas, cette commission n'avait pas été consultée.

Programme Ma Commune et moi

La COGEST s'est intéressée au programme « Ma Commune et moi », proposé par la Romande Energie.

Pour rappel, lors du Conseil communal du 29 août 2022, M. Bernard Ebener, alors Municipal en charge de l'environnement, avait annoncé que la commune avait décidé d'adhérer au projet. Le but était d'aider 40 foyers à diminuer leur empreinte carbone (20 au printemps 23 et 20 à l'automne 23). Pour cela, un coach accompagne les ménages participants sur une période de 3 à 6 mois, en établissant d'abord leur bilan carbone, puis en leur proposant des actions personnalisées pour atteindre leurs objectifs de réduction. De plus, une soirée est organisée pour toutes et tous les participant-es de la commune afin d'identifier d'éventuels besoins collectifs.

A ce jour, 19 foyers ont participé au programme « Ma commune et moi » pour un montant de CHF 14'819,50. Les ménages participent à hauteur de CHF 90.-, le reste est subventionné par la commune.

Il est difficile d'estimer l'impact de ce programme à l'heure actuelle, et la COGEST est d'avis qu'il faut attendre quelques éditions pour faire un bilan. La Municipalité pourrait faire un sondage auprès des ménages ayant participé.

Programme Mobility

La COGEST s'est aussi penchée sur le programme Mobility, qui comprend une voiture située à l'avenue du Funiculaire.

La Municipalité a un abonnement annuel «Mobility-Flex» pour un véhicule de type «Combi» (VW Golf Variant ou similaire). Le principe de cet abonnement est que plus le véhicule est utilisé, moins la commune a à payer. La commune paye un forfait annuel, à savoir CHF 16'101,15 en 2023, et reçoit en contrepartie le remboursement du chiffre d'affaires généré par les trajets effectués. Le montant à charge de la commune en 2023 était de CHF 3'840,89 comme le montre le tableau ci-dessous :

	2021	2022	2023
Nombre de réservations	213	223	276
Km parcourus	10'716 km	10'622 km	14'666 km
Moyenne km par réservation	50,31 km	47,63 km	53,14 km
Chiffre d'affaires		CHF 9'962,06	CHF 12'260,26
Montant à charge de la commune		CHF 6'139,09	CHF 3'840,89

OBSERVATION 9 - Programme MOBILITY

La COGEST salue l'augmentation des réservations des voitures Mobility en 2023 par rapport aux années précédentes, ce qui a contribué à réduire le montant à la charge de la commune. Elle encourage vivement la Municipalité à intensifier sa communication autour de cette offre en explorant d'autres canaux que le CossInfo, afin de réduire encore davantage le solde à sa charge. Par exemple, cette information pourrait être relayée aux nouvelles et nouveaux habitant-es lors de leur inscription à l'Office de la population.

D'autre part, la COGEST recommande à la Municipalité de vérifier attentivement le montant de son contrat avec Mobility, notamment à la lumière du montant de la taxe annuelle indiquée dans la documentation en ligne pour un véhicule de type Combi (CHF 14'950.- selon le document *Mobility-car-sharing-factsheet-Flex-emplacement-commune* disponible en ligne).

Enfin, dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et considérant que la moyenne de kilomètres effectués par réservation en 2023 était de 53,14 km, la COGEST suggère à la Municipalité d'envisager éventuellement un changement de contrat pour proposer aux usagers un véhicule de type électrique, dont la taxe annuelle est de CHF 12'700.- selon le document précité.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 9

La Municipalité prend bonne note de cette observation et effectuera les démarches nécessaires pour se renseigner sur la faisabilité de remplacer la voiture actuelle par une voiture électrique.

REMARQUES DE LA COGEST SUR LE RAPPORT DE GESTION 2023

Après comparaison des données fournies à la COGEST et celles présentées dans le rapport de gestion de la Municipalité, la COGEST note une légère différence du nombre de réservations pour 2023 entre 276 (chiffres annoncés à la COGEST) et 279 (chiffres donnés dans le rapport de la Municipalité).

Dicastère de M. Joachim CRETEGNY, Municipal

Bâtiments communaux et consommation énergétique

De manière générale, la COGEST s'est souciée des possibilités d'économies d'énergies et d'assainissement du parc immobilier de la commune (ex : isolation thermique, remplacement éventuel des fenêtres, amélioration du système de chauffage, installation de panneaux solaires, remplacement des ampoules, etc.).

À la question de savoir si la Municipalité avait déjà entrepris et mandaté des spécialistes pour obtenir des certificats CECB, la Municipalité a répondu que cette gestion de concernait pas l'exercice 2023, mais qu'elle était en passe de finaliser la Planification Énergétique Territoriale (PET) avec l'objectif de la réaliser en 2024.

La COGEST a souhaité avoir un retour sur les expériences énergétiques déjà entreprises et plus particulièrement concernant l'installation des panneaux solaires sur le toit de la voirie. Cette dernière permet de diminuer les charges de plus de CHF 1'000.- pour les 3 premiers trimestres, à savoir CHF 1'682.- par rapport à 2022 (CHF 2'723.-).

Par ailleurs, l'extinction de l'éclairage de divers bâtiments publics a permis à la Municipalité d'identifier les bâtiments énergivores tels que, par exemple, le Temple (ex : CHF 2'798.- pour 14'600 KWH en 2022, CHF 1'770.- pour 7'287 KWH en 2023). La Municipalité a décidé de remplacer l'éclairage halogène du Temple par des LED pour diminuer la consommation énergétique tout en le maintenant allumé. Cette initiative est en cours de réalisation et des changements similaires sont envisagés pour d'autres bâtiments. Quant aux éclairages de Noël, ils sont aussi constitués de LED et donc leur consommation est très faible. À titre d'exemple, elle a coûté CHF 386.- pour l'hiver 2021-2022. La Municipalité entend donc maintenir l'éclairage de Noël à l'avenir compte tenu du fait que celui-ci compte beaucoup pour la population en période de fêtes.

OBSERVATION 10 – Bâtiment communaux et consommation énergétique

La COGEST recommande et encourage la Municipalité à effectuer une analyse CECB de ses bâtiments de préférence pour le prochain exercice afin de l'aider à prendre des mesures énergétiques utiles et efficaces. De manière générale, la COGEST se réjouit du bilan énergétique de l'installation solaire sur le toit de la voirie et encourage les initiatives qui vont dans ce sens.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 10

Des analyses CECB+ (bâtiments non classés) ainsi que des conseils incitatifs (bâtiments classés) ont été réalisés en 2024. Ces résultats figureront dans le prochain rapport de gestion.

REMARQUES DE LA COGEST SUR LE RAPPORT DE GESTION 2023

La COGEST aurait souhaité disposer de détails sur le coût des travaux présentés. Concernant les données sur les équipements solaires dans la commune, la COGEST aurait aimé connaître la couverture des bâtiments communaux vs la couverture des propriétés privées.

Sécurité informatique et protection des données

En cette période de forte cybercriminalité, la COGEST a souhaité en savoir davantage sur les mesures prises par la Municipalité pour protéger ses systèmes informatiques et en particulier les données personnelles des habitant·es dont elle a la gestion.

La sécurité informatique de notre commune est bonne selon un test effectué par un des prestataires spécialisés de la commune. Par ailleurs, la Municipalité a souscrit à l'offre de cybersécurité proposée par le Canton aux communes (mise en place par l'Union des Communes Vaudoises). Cela permet d'assurer un niveau de support optimal si une cyberattaque devait avoir lieu. Quant aux données personnelles des habitant·es de la

commune, elles sont sauvegardées de manière chiffrée et bénéficient de la sécurité de l'infrastructure communale. Par ailleurs, la Municipalité veille à la mise à jour et à l'adaptation de ses installations informatiques au gré des nouvelles règles de sécurité.

Transports publics

La COGEST a souhaité en savoir plus sur les projets de mise en place de nouveaux arrêts de bus et de la rénovation des arrêts existants. Il lui a été répondu que cela ne concerne pas l'exercice 2023.

La COGEST a également demandé quelques précisions et éclaircissements à propos des discussions entreprises avec les MBC en particulier au sujet de la fréquence des bus de la liaison avec Morges (qui est actuellement de 1x par heure). Les MBC définissent les cadences horaires en fonction de la fréquentation des bus et elles sont régulées par le Canton qui est lui-même encadré par les directives fédérales. En d'autres termes, la Municipalité n'a pas de moyen de levier pour influencer les cadences. Cependant, la Municipalité fait son possible pour que les volontés soient entendues et prises en compte par le Canton et les discussions relatives aux changements d'horaires CFF prévus en 2025 vont bon train. Rien n'est confirmé à ce jour, mais les nouvelles pourraient être prochainement positives pour Cossonay et Allens.

À la question de savoir si une ligne directe entre Cossonay et Morges peut être mise en place, la réponse est plutôt négative. En effet cette ligne est utilisée principalement par les élèves du secondaire qui doivent pouvoir descendre dans les différents villages. Une ligne directe ne serait utile qu'aux particulier-ères et sa fréquentation serait très certainement insuffisante.

En ce qui concerne notre funiculaire, sa fréquentation est excellente, elle se situe aux alentours de 460'000 voyageur-euses par an (estimation faite avant les chiffres définitifs de décembre 2023). La COGEST constate que la fréquentation est supérieure aux attentes, ce qui est réjouissant. À titre de comparaison, en 2019, année « étalon » d'avant COVID, la fréquentation était de 340'000 voyageurs environ, mais la fréquence du funiculaire était différente. En 2022 elle se situait autour de 461'959 (période 11.12.2022 au 09.12.2023).

Site internet de la commune

La COGEST s'est intéressée au site internet de la commune et à la création éventuelle d'une application pour Smartphone.

Avec la mise en production du nouveau site en 2024, la COGEST reviendra sur cette question dans son prochain rapport.

Promotion économique

La COGEST a interrogé la Municipalité sur la construction et l'utilisation des locaux commerciaux sur le territoire communal. La plupart des locaux commerciaux des nouvelles constructions ont trouvé preneur-euse. Toutefois, les baux à loyer et leur attribution est l'affaire des promoteur-rices et la Municipalité dispose donc de peu de levier quant à leur attribution et au type de commerces qui viendront s'installer.

À ce jour, la Municipalité n'a pas pris de mesures incitatives pour attirer de nouveaux commerces. Elle indique toutefois aux divers promoteur-rices quels sont les manques pour la population de notre bourg. En ce qui concerne les grandes enseignes, aucun contact n'a été pris avec elles. Cela dit, la commune ne dispose que de peu ou pas de terrains disponibles qui pourraient les intéresser. Enfin, il n'y a pas d'initiative actuelle pour faire venir un-e artisan-ne boulanger-ère dans notre commune.

Compte tenu de la nouvelle répartition des dicastères au sein de la Municipalité, il n'y a pas eu de réflexions sur les manques éventuels en termes de commerce. En revanche, la Municipalité a continué à soutenir les divers commerces locaux par des achats ou des remises de bons d'achats dans la commune.

OBSERVATION 11 – Promotion économique

Pour la COGEST, il est important pour nos habitant-es de pouvoir faire leurs achats et courses à proximité. La COGEST se positionne en faveur de toute initiative allant dans cette direction même si elle dépend avant tout du privé. Elle invite la Municipalité à coopérer avec la société de développement de Cossonay (SDC/Cossbouge) dans ce sens.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 11

La Municipalité collabore de manière régulière avec la société de développement. Une rencontre annuelle « Coss/Rencontre » est organisée avec ses membres.

Dicastère de M. Claude MOINAT, Municipal

Travaux vieille ville Préavis 2019-06

La COGEST a souhaité se pencher sur ce préavis portant sur des travaux qui ont pris un retard particulièrement important et se sont également étendus à 2023.

Concernant l'avancement des travaux, la Municipalité nous a informé que certains collecteurs devront encore être contrôlés en 2024 avec des travaux complémentaires de corrections qui ne sont pas à exclure. Quelques tronçons de galets de rivières doivent être refaits et des travaux de finitions sont encore à réaliser. La pose du tapis définitif est prévue en 2024.

La COGEST a interpellé la Municipalité sur les raisons de la durée du chantier. La Municipalité a répondu que la durée des travaux avait été sous-estimée au départ, et que le planning de base n'avait été pas assez bien évalué. Des difficultés non prévues (archéologie et molasse) sont également survenues. La lenteur de l'entreprise FFA pour terminer ce chantier en 2023 serait due à un sous-effectif. La Municipalité nous informe qu'elle n'a accepté aucune demande de dédommagement de commerces impactés par la prolongation des travaux (une demande est encore en évaluation).

Concernant l'état financier de ces travaux, la COGEST a reçu le montant des factures déjà payées. Les dépenses se situent au-dessous du préavis et selon les estimations de l'ingénieur, les coûts totaux devraient se situer au niveau du budget voté lors de l'acceptation du préavis.

La COGEST a demandé à la Municipalité si elle envisageait des mesures à l'avenir pour éviter ce genre de mésaventures. Cette dernière a répondu que des projets d'une telle importance sont soumis au marché public, mais qu'elle portera une attention et analyse particulière quant à la durée et au planning des travaux lors du contrôle de soumissions.

Plan canicule et plan sécheresse

2023 a été une année de forte chaleur, c'est pourquoi la COGEST s'est demandée comment fonctionnait le plan canicule de la commune et si un plan sécheresse existait. La Municipalité a expliqué que le plan canicule est activé par la préfecture et est mis en œuvre par la commune. Toutes les personnes de 75 ans et plus sont contactées par les Assistant-es de Sécurité Publique (ASP) avec l'appui de l'Office de la population. En cas de doute ou de problème, les ASP visitent les personnes pour voir si elles ont besoin d'aide.

Pour ce qui est d'un plan sécheresse, il n'en existe pas pour la commune. Les quantités d'eau étant suffisantes, aucune priorité ou interdiction ne paraît nécessaire pour la Municipalité.

OBSERVATION 12 – Plan canicule et plan sécheresse

La COGEST invite la Municipalité à réfléchir à l'établissement d'un plan sécheresse avec les communes membres de l'Association de la Vy de Mauraz, afin de se préparer aux situations climatiques critiques à venir.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 12

La Commune a de l'eau potable en suffisance. Ce point a déjà été communiqué. En 2023, un trop-plein de 985'500m³ a été déversé dans la Venoge. De plus une réserve de 1'800'000m³ environ se trouve dans la nappe phréatique dans laquelle de très rares pompages sont effectués, et ce même durant la période la plus sèche de l'année.

Les observations de la COGEST seront communiquées aux communes membres de l'Association Vy de Mauraz à propos de l'établissement d'un plan sécheresse.

REMARQUES DE LA COGEST SUR LE RAPPORT DE GESTION 2023

La COGEST s'interroge sur le nombre d'appels et de visites réalisés par les ASP. Les journées de canicules risquant de se répéter à l'avenir, il serait intéressant que la Municipalité dispose d'une estimation sur la charge de travail que cela peut représenter pour la commune.

Vente d'eau

La COGEST s'est intéressée à la vente d'eau par la commune. Selon les réponses obtenues, les plus gros consommateur-trices sont la piscine et quelques agriculteur-trices. L'eau est vendue aux mêmes conditions pour tout le monde, sauf à l'Association d'arrosage d'Allens (AAA), fournie avec de l'eau du trop-plein de la nappe du Sepey, qui n'est pas traitée aux UV et qui ne passe pas par le réservoir et la station de pompage. L'AAA bénéficie d'un prix réduit. À partir de 2024, ce sera l'association Vy de Mauraz qui fixera les conditions de vente d'eau, y compris pour l'AAA.

En 2023, la consommation d'eau globale s'élève à 452'631m³. La commune en a facturé 342'749 m³ sur la base des compteurs. De plus, 20'718 m³ ont été comptabilisés pour l'arrosage agricole et celui des terrains de foot, ainsi que pour le fonctionnement de 5 fontaines et certains chantiers. Une différence de 89'164 m³ n'est pas attribuée à une utilisation précise. La Municipalité explique qu'il est difficile d'évaluer les pertes dues à des fuites, à des prélèvements sauvages, à des curages ou aux interventions des pompiers.

OBSERVATION 13 – Vente d'eau

La COGEST constate que les pertes d'eau sont très importantes pour 2023 (89'164m³), à hauteur de 19,7% de la consommation annuelle. Elle encourage vivement la Municipalité à investiguer sur l'origine de ces pertes.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBSERVATION 13

La Municipalité suit l'affaire avec le bureau « Herter & Wiesmann Ingénieurs Conseils SA ». Une nouvelle chambre de comptage située au Bois du Sépey a déjà été implantée afin de mieux vérifier la consommation de Cossonay.

Décharge du Grand-Verney

La COGEST a interrogé la Municipalité sur la décharge du Grand-Verney.

Exploitée par Orllati VD SA, la décharge du Grand-Verney est une décharge accueillant des déchets de type A (matériaux d'excavation) et B (matériaux inertes) en provenance de la région de Morges, du Nord de Lausanne et de Cossonay.

La Municipalité reçoit un décompte annuel de l'entreprise Orllati concernant la fréquentation. Il n'y a pas eu de déchets collectés en 2023 vu que l'installation est arrêtée temporairement dans l'attente d'une décision cantonale (fin de l'exploitation selon le PPA « Grand Verney 2 »). En 2022, 9'000 m³ de déchets avaient été collectés. Selon la Municipalité, la fréquentation ne semble pas avoir été impactée par les nombreux chantiers dans la région. De plus, aucune dégradation des routes empruntées par les poids lourds n'a été relevée.

Les horaires d'exploitation (8h30 – 11h30 et 14h00 – 16h30) ont été respectés grâce à une barrière automatique, mais une congestion de camions affectant la fluidité du passage a pu être observée aux heures de pointe.

Sur le plan financier, la décharge a contribué au bénéfice de la commune à hauteur de CHF 152'954,30 en 2020, CHF 217'482,50 en 2021, CHF 9'135,40 en 2022, et n'a rien rapporté en 2023 puisqu'elle était fermée. Il est important de relever que la rémunération offerte par la société Orllati est versée à bien plaisir.

Récapitulatif des observations de la COGEST

OBSERVATION 1 - Office de la population

La COGEST observe que la communication sur les structures de prise en charge des enfants n'est pas systématique pour les familles nouvellement installées. Un flyer supplémentaire listant les informations utiles (noms, contacts, etc.) pourrait être appréciable.

OBSERVATION 2 – Accueil parascolaire

La COGEST invite la Municipalité à investiguer sur les raisons du faible taux de fréquentation de la Goûtine en regard des taux d'occupation très élevés dans les autres structures d'accueil. Une enquête sur les besoins des parents semblerait pertinente à mener pour adapter l'offre de cet accueil proposé depuis 2011.

Par ailleurs, la COGEST encourage fortement la Municipalité à mieux communiquer sur son offre, en particulier sur la Goûtine, qui semble par exemple avoir été oubliée dans la dernière parution du CossInfo à ce sujet dans le Journal de Cossonay du 26 janvier 2024.

OBSERVATION 3 - Accueil préscolaire

La COGEST salue le grand travail fourni par la Municipalité pour la création des nouvelles places en crèche. Elle sera attentive à suivre les réponses de la Municipalité aux demandes de la population croissante en 2024.

OBSERVATION 4 – Aide à la traversée piétonne

Au vu de la situation à flux tendu des besoins en patrouilleur-euses, la COGEST suggère à la Municipalité de promouvoir le travail de patrouilleur-euses en ciblant plus particulièrement les jeunes (étudiant-es ayant 18 ans révolus) et les jeunes retraités. Cette promotion pourrait se faire lors d'événements dédiés à ces catégories de la population ou par des tous-ménages ciblés, allant au-delà d'un simple article dans le journal de Cossonay. La COGEST se demande si proposer des mandats de courte durée (par exemple trimestriel) serait plus incitatif.

OBSERVATION 5 – Soutien aux sociétés locales

La COGEST constate qu'il y a une difficulté pour des sociétés locales à pouvoir louer ponctuellement des locaux. Elle invite la Municipalité à répertorier de manière exhaustive les lieux qui pourraient encore être mis à disposition des sociétés locales (par exemple la buvette du foot ou le stand de tir) et à les communiquer sur son site Internet.

La COGEST souhaite aussi que la Municipalité examine la possibilité de se doter d'une salle polyvalente ou d'un local supplémentaire qui pourrait être mis à disposition et répondre ainsi à cette demande importante des sociétés locales toujours plus actives.

OBSERVATION 6 – Cinéma

La COGEST partage le constat évident de la Municipalité que sans le soutien de la commune de Cossonay, la Société Anonyme du Casino de Cossonay – Cinéma de Cossonay se retrouverait dans une position financière délicate. Elle invite la Municipalité à discuter de toutes les pistes d'amélioration envisageables avec la Société Anonyme du Casino de Cossonay.

OBSERVATION 7 - Accessibilité du tri et Ecopoints

En comparaison avec le centre de tri, la COGEST relève que l'unique Ecopoint de la commune présente un coût nettement plus élevé, notamment pour le recyclage du papier/carton. De plus, étant donné les nuisances sonores occasionnées pour les habitant-es des environs par son exploitation (notamment les vidanges et le dépôt de verre en dehors des horaires prévus), la COGEST recommande à la Municipalité de reconsidérer la collecte du verre ainsi que du papier/carton au sein de cet Ecopoint. Elle préconise plutôt de limiter ses fonctions à la collecte des déchets ménagers et des déchets verts, mais suggère la mise en place d'un système de

collecte à domicile pour les personnes à mobilité réduite, une solution potentiellement moins onéreuse que le maintien de l'actuel Ecopoint.

OBSERVATION 8 - Commission consultative Agenda 21/Commission consultative pour l'Énergie/Ateliers de l'avenir

La COGEST recommande à la Municipalité de rassembler les différentes entités impliquées dans la durabilité (commission Agenda 21, commission pour l'Énergie, Ateliers de l'avenir) en une seule entité participative, pour éviter les doublons et renforcer la proposition de projets. Elle suggère également de simplifier et de clarifier les règlements en vigueur, ainsi que de renommer les comptes 111.3185 et 111.3800 pour plus de clarté. Le compte 111.3185 pourrait par exemple être intitulé « Projets durabilité » et le compte 111.3800 « Subventions durabilité ».

OBSERVATION 9 - Programme MOBILITY

La COGEST salue l'augmentation des réservations des voitures Mobility en 2023 par rapport aux années précédentes, ce qui a contribué à réduire le montant à la charge de la commune. Elle encourage vivement la Municipalité à intensifier sa communication autour de cette offre en explorant d'autres canaux que le CossInfo, afin de réduire encore davantage le solde à sa charge. Par exemple, cette information pourrait être relayée aux nouvelles et nouveaux habitant·es lors de leur inscription à l'Office de la population.

D'autre part, la COGEST recommande à la Municipalité de vérifier attentivement le montant de son contrat avec Mobility, notamment à la lumière du montant de la taxe annuelle indiquée dans la documentation en ligne pour un véhicule de type Combi (CHF 14'950.- selon le document *Mobility-car-sharing-factsheet-Flex-emplacment-commune* disponible en ligne).

Enfin, dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et considérant que la moyenne de kilomètres effectués par réservation en 2023 était de 53,14 km, la COGEST suggère à la Municipalité d'envisager éventuellement un changement de contrat pour proposer aux usagers un véhicule de type électrique, dont la taxe annuelle est de CHF 12'700.- selon le document précité.

OBSERVATION 10 – Bâtiment communaux et consommation énergétique

La COGEST recommande et encourage la Municipalité à effectuer une analyse CECB de ses bâtiments de préférence pour le prochain exercice afin de l'aider à prendre des mesures énergétiques utiles et efficaces. De manière générale, la COGEST se réjouit du bilan énergétique de l'installation solaire sur le toit de la voirie et encourage les initiatives qui vont dans ce sens.

OBSERVATION 11 – Promotion économique

Pour la COGEST, il est important pour nos habitant·es de pouvoir faire leurs achats et courses à proximité. La COGEST se positionne en faveur de toute initiative allant dans cette direction même si elle dépend avant tout du privé. Elle invite la Municipalité à coopérer avec la société de développement de Cossonay (SDC/[Cossbouge](#)) dans ce sens.

OBSERVATION 12 – Plan canicule et plan sécheresse

La COGEST invite la Municipalité à réfléchir à l'établissement d'un plan sécheresse avec les communes membres de l'Association de la Vy de Mauraz, afin de se préparer aux situations climatiques critiques à venir.

OBSERVATION 13 – Vente d'eau

La COGEST constate que les pertes d'eau sont très importantes pour 2023 (89'164m³), à hauteur de 19,7% de la consommation annuelle. Elle encourage vivement la Municipalité à investiguer sur l'origine de ces pertes.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la COGEST unanime vous propose d'approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

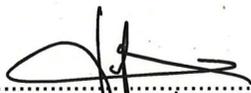
- Vu le rapport de la COGEST de l'année 2023
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2023 et de lui en donner décharge
- De donner décharge à la COGEST pour son mandat 2023.

Pour la COGEST :

Mme Audrey ANTONIETTI



.....

M. Jean-Pierre BERNHARD



.....

Mme Pascale MEISTER



.....

Mme Marianne VULLIAMY



.....

Mme Sophie RUCHAT (rapporteuse)



.....